

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET-lès-MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 15 mars 2019

Présents : Mesdames Claudine COURT, Ginette KANOU, Thérèse RICHARD, Gisèle MELONI, Rose-Marie BREUILLAUD, Stéphanie GARNIER
Messieurs Michel GIRAUD, René HRYNIOW, Bernard JARDY, Emmanuel DIDIER.

Absents excusés : Guy BEAU pouvoir à Claudine COURT – Nadège OLLIER pouvoir à Stéphanie GARNIER

Secrétaire : Gisèle MELONI.

1 – Approbation des comptes rendus des conseils précédents

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus des conseils municipaux du 16 janvier 2019 et du 20 février 2019.

2 – Approbation des comptes administratif et de gestion

Après concertation avec M. FRECON, Percepteur, le compte administratif et le compte de gestion 2018 suivants ont été approuvés à l'unanimité :

<u>Section fonctionnement</u>	Dépenses	477 470 €
	Recettes	544 357 €

Excédent 2018 de 66 887 € auquel s'ajoute l'excédent 2017 de 97 243 €.

Excédent total de l'année 2016 : 164 129 €.

<u>Section investissement</u>	Dépenses	176 901 €
	Recettes	214 711 €

Excédent 2018 de 37 809 € auquel s'ajoute le déficit 2017 de – 44 754 €.

Déficit total de l'année 2018 de – 6 945 €.

3 – Vote des taux des taxes « ménage » 2019

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le pourcentage de hausse des taux d'imposition : les taxes d'habitation, foncières (bâti et non bâti).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 1 %. Ils seront donc de :

Habitation	8.14 %
Foncier bâti	17.27 %
Foncier non bâti	35.27 %

Cette affectation est approuvée : 11 pour et 1 abstention.

4 – Présentation du budget 2019 des CHAMBONS

Le budget établi par l'association Les Chambons a été proposé avec une augmentation de la subvention communale de 5 % soit une hausse de 2 626 € ce qui ramène la subvention annuelle à 55 154 €.

Madame le Maire propose une augmentation de 2 % ce qui porte la subvention annuelle à 53 579 €.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

5 – Contrat enfance jeunesse

Le contrat enfance jeunesse s'est terminé le 31 décembre 2018. Suite à la mise en place du Plan Mercredi en septembre 2018, nous devons signer une nouvelle convention pour une période de 4 ans soit pour les années 2019 à 2022.

Nous devons organiser, avec l'association Les Chambons, les services et notamment le temps méridien. Les discussions sont en cours mais pour être dans les délais, il faut signer la convention avec Loire Forez et la Caisse d'Allocations Familiales avant le 30 mars 2019.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

6 – Affectation du résultat

Le conseil décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2018 pour le budget 2019 de la façon suivante :

· <u>A - Résultat de l'exercice</u>	+ 66 886.58 €
· <u>B - Résultats antérieurs reportés</u>	+ 97 242.82 €
· C - Résultat à affecter = A + B (hors RAR)	+ 157 184.36 €
· <u>D – Solde d'exécution d'investissement 2018</u> · D 001 (besoin de financement)	- 90 202.04 €
· <u>E - solde des restes à réaliser 2018</u> · Excédent de financement	+ 83 257.00 €
· F - Besoin de financement F =D+E	- 6 945.04 €
· G - Affectation en réserves R 1068	- 6 945.04 €
· H – Report en fonctionnement R002	+ 157 184.36 €

Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

7 – Vote du budget 2019

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement	662 704 €
Investissement	962 726 €

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

8 – Questions diverses

Il n'y a pas eu de questions diverses